

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 24/015/2004 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 50/04 (MDE 24/011/2004 du 10 février 2004).

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

SYRIE

Personne libérée : Mueyna Muhammad Yusef Saadu (f), 50 ans

Londres, le 3 mars 2004

Le 19 février, Mueyna Muhammad Yusef Saadu a été libérée sans inculpation par le Service des renseignements militaires de Damas, capitale du pays. Elle était retenue depuis le 14 janvier, date de son arrestation par la Sécurité militaire syrienne, survenue alors qu'elle revenait dans son pays après vingt-quatre années d'exil en Jordanie. Selon certaines sources, l'ambassade de Syrie à Amman (Jordanie) lui avait fourni un passeport et l'avait autorisée à retourner dans son pays d'origine.

Mueyna Muhammad Yusef Saadu aurait été détenue au secret pendant la majeure partie de sa détention. Elle aurait également été interrogée dans les bureaux du Service des renseignements militaires de Damas, Dara, Sweida et Lattaquié, interrogatoires au cours desquels elle aurait été insultée, menacée et aurait été victime de mauvais traitements. Mueyna Muhammad Yusef Saadu n'est pas en bonne santé et souffre notamment d'une affection cardiaque qui l'oblige à suivre un traitement médical et un régime alimentaire spécial. Elle n'a pourtant pas été autorisée à voir un médecin pendant sa détention, mais il semblerait que son état de santé soit, à l'heure actuelle, relativement bon.

Selon les informations disponibles, Mueyna Muhammad Yusef Saadu a passé une semaine à Lattaquié avec des membres de sa famille après sa libération. Elle a à nouveau été arrêtée à la frontière entre la Syrie et la Jordanie, alors qu'elle tentait de rejoindre sa famille en Jordanie, et a été interrogée dans les bureaux de la Sécurité militaire de Lattaquié. Après une journée de détention, elle a finalement été autorisée à retourner en Jordanie aux environs du 29 février.

**Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de Mueyna Muhammad Yusef Saadu. Dans la dernière série d'appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- félicitez-vous de la libération de Mueyna Muhammad Yusef Saadu, mais exprimez votre préoccupation quant au fait qu'elle a été détenue pendant six semaines sans être inculpée et aux informations selon lesquelles elle a été victime de mauvais traitements ;
- demandez aux autorités d'expliquer les raisons de sa détention ;
- demandez instamment aux autorités que soit ouverte une enquête approfondie et impartiale sur l'arrestation et la détention de Mueyna Muhammad Yusef Saadu et sur les allégations de mauvais traitements.

### APPELS À :

#### Président de la République arabe syrienne :

His Excellency President Bashar al-Assad  
President of the Republic  
Presidential Palace  
Abu Rummaneh, al-Rashid Street  
Damas

République arabe syrienne

**Fax** : +963 11 332 3410

**Télégrammes** : President al-Assad, Damascus, Syrie

**Télex** : 419160 prespl sy

**Formule d'appel** : *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

#### Ministre de l'Intérieur :

His Excellency Major General Ali Hammud  
Minister of the Interior  
Ministry of the Interior  
Merjeh Circle  
Damas

République arabe syrienne

**Fax** : +963 11 222 3428

**Télégrammes** : Interior Minister, Damascus, Syrie

**Télex** : 411016 AFIRS SY

**Formule d'appel** : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

**COPIES aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays.**

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*